

Le Quotidien de la formation

La certification CléA numérique éligible au dispositif Pro A

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle confirme le financement et l'éligibilité de la certification CléA numérique à la Pro A, ancienne période de professionnalisation. Une aubaine pour les entreprises souhaitant lutter contre l'illectronisme.

Mariette Kammerer, 29 novembre 2019

En 2019, Certif'pro, association paritaire pour la certification, s'est battue pour que la certification CléA numérique soit éligible au dispositif Pro A (ex-période de professionnalisation), et vient d'obtenir un accord de principe de la DGEFP.

« Depuis 2019, CléA numérique n'était financé nulle part, explique Philippe Debruyne, président de Certif'Pro. Pour les demandeurs d'emploi, on s'est aperçu que les certifications CléA et CléA numérique n'étaient pas intégrées aux marchés des Pactes régionaux ^[1], qui n'avaient pas prévu l'achat des évaluations préalables. Le problème a été résolu fin septembre et ça devrait redémarrer. Pour les salariés, on a obtenu dans l'ordonnance coquille du 23 août que CléA soit éligible de droit à la ProA, mais ce n'était pas clair concernant CléA numérique, d'où notre requête auprès de la DGEFP ». Voilà qui est maintenant résolu. Les entreprises pourront s'en emparer dès la parution des décrets d'application.

Toutes les entreprises concernées

Et selon Philippe Debruyne, l'enjeu est de taille. Car toutes les entreprises sont confrontées à la transition numérique, *« et ce passage reste pour beaucoup de salariés une difficulté. Or CléA numérique est un vrai levier pour embarquer tout le monde dans ces changements et pour accompagner les salariés les plus réticents ».*

Cette certification créée en 2018 est un premier socle de compétences permettant d'attester de la maîtrise des usages fondamentaux du numérique en environnement de travail, et de la sortie de l'illectronisme. Les 4 domaines de CléA numérique sont : identifier son environnement numérique et les outils associés, savoir mobiliser ces outils pour rechercher de l'information, travailler en mode collaboratif, et appliquer les règles de la sécurité numérique.

Un financement par l'Opco

Le fait que CléA numérique soit éligible « de droit » au dispositif Pro A, garantit aux employeurs un financement de leur Opco, quel que soit leur secteur d'activité. *« On encourage toutes les entreprises à solliciter leur Opco dans ce sens, car les personnes qui ont besoin de CléA numérique, par définition, n'utiliseront pas l'appli CPF, elles ont besoin d'être accompagnées et sécurisées ».* Le contenu de la formation, comme pour CléA, est adapté aux acquis de chaque participant et vise à remobiliser ses compétences. La ProA a lieu pendant le temps de travail et en alternance. Les entreprises peuvent choisir parmi des centaines de certificateurs habilités par Certif'Pro sur tout le territoire.

« L'accès à cette certification est, pour un salarié, une première étape qui facilitera l'accès aux droits dans la vie quotidienne, et l'accès à d'autres formations, qui bien souvent utilisent les outils numériques », conclut Philippe Debruyne.

1. ↑ Pactes régionaux d'investissement dans les compétences, déclinaisons régionales du Plan d'investissement dans les compétences (Pic)